



Accompagnement de la vie culturelle grenobloise : un nouveau contrat avec les acteurs culturels

Le point sur les orientations et projets de la Ville de Grenoble



Contact presse Ville de Grenoble

Céline Motte - 04 76 76 11 42 – celine.motte@grenoble.fr / presse@grenoble.fr

EDITO

L'héritage culturel de Grenoble est d'une richesse toute particulière. Notre ville a vu naître nombre de gestes pionniers qui structurent encore aujourd'hui la vie artistique et culturelle du territoire. Cette richesse est un bien commun qu'il nous revient de partager et de faire vivre !



La culture est le second budget de la Ville de Grenoble, c'est une fierté, le premier étant celui consacré à l'éducation et à la jeunesse. Cet investissement est fort de sens : culture et éducation sont les deux piliers d'une démocratie ouverte, vivante et approfondie. Au-delà de ses équipements culturels, la Ville s'investit aux côtés des acteurs qui font vivre les cultures au quotidien, au plus près des artistes, au plus près des habitants.

L'année 2017 s'ouvre avec deux actes fondateurs : le premier acte de la Métropole culturelle est lancé, avec le transfert de la MC2 et du CCN2 ; le budget consacré en 2017 par la Ville de Grenoble aux subventions aux acteurs culturels est stabilisé.

En proposant un nouveau contrat aux acteurs culturels qu'elle accompagne, la Ville s'engage auprès de chacun d'entre eux : modalités d'accompagnement et critères d'instruction, fonctionnement du comité d'avis, conventionnement pluriannuel systématiquement recherché, accompagnement de parcours au-delà d'une simple démarche de subventionnement... Ces engagements sont un socle indispensable pour faciliter l'aménagement d'espaces de dialogue et de débat permanents, associant la Ville et les parties prenantes de la vie culturelle dans leur diversité, dans une démarche de confiance.

Dans ce nouveau contrat avec les acteurs culturels, la Ville affirme la liberté d'expression, de création et de programmation des artistes comme des responsables de structures culturelles comme un préalable. Dans un contexte national et international particulièrement complexe, la liberté et l'indépendance artistiques, scientifiques et culturelles sont régulièrement remis en question partout en France. Il est de notre responsabilité collective de les garantir et de les protéger.

Cela posé, la Ville de Grenoble s'engage pour accompagner les parcours artistiques et culturels dans leur diversité : au-delà du subventionnement, ce sont de nouveaux espaces de travail, des lieux partagés, des parcours de soutien à la création construits avec les professionnels du territoire. Une vingtaine de dispositifs dont cinq nouvellement créés, tous proposés à l'évaluation conjointe des acteurs culturels et des usagers, pour répondre au mieux aux enjeux posés dans chaque domaine de la création.

Le contrat proposé par la Ville prend la forme d'un document dense et détaillé, qui sera accessible à chacun. Une base de travail évolutive, qui marque la première pierre d'un dialogue que nous souhaitons dense, riche et ouvert.

Eric Piolle
Maire de Grenoble

Corinne Bernard
Adjointe aux cultures



Avec **plus de 30 millions d'euros** par an, la culture est le **second budget** de la Ville de Grenoble (le premier étant celui de l'éducation).

La Ville gère directement cinq établissements municipaux :

- le Musée de Grenoble,
- le Muséum,
- les Bibliothèques municipales de Grenoble,
- le Théâtre municipal de Grenoble,
- le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble.

Au-delà de ces grands équipements, elle accompagne chaque année de nombreux acteurs culturels : soutien financier, aide à l'ingénierie, mise à disposition de matériel ou de locaux, mise à disposition de personnel...

En 2016, 118 acteurs culturels ont été subventionnés par la Ville de Grenoble pour un budget de **6,4 millions d'euros**, sur un total de 153 demandes, soit 77% de réponses favorables [2015 : 104 acteurs soutenus / 58% de réponses favorables], dans tous les champs de la vie artistique et culturelle : arts de la scène, musique, arts visuels, cinéma, livre et patrimoine...

2014-2016

Suite à la délibération cadre du mois de juillet 2014, la Ville de Grenoble a consolidé les orientations suivantes :

- **Permettre à tous d'accéder à la culture et d'aller à la rencontre de la création artistique** : politique tarifaire, gratuité des transports pour les scolaires, concerts gratuits à la salle Stekel du Conservatoire, Envies de cultures, art dans l'espace public et accueil du festival Street art...
- **Ouvrir et partager les lieux** : ouverture du Théâtre municipal à la création, accueil au Musée de Grenoble du Printemps du Livre, désormais ouvert aux auteurs de bande dessinée et illustrateurs...
- **Accompagner le renouvellement des équipes** : Nouveau Théâtre Sainte-Marie-d'En-Bas, CNAC-le Magasin, CCN2, Centre de développement chorégraphique Le Pacifique, Cinémathèque de Grenoble
- **Affirmer la liberté d'expression et de programmation**, dans un contexte national de prise en main par le politique et l'artistique.

Aujourd'hui

→ En 2017, les **subventions sont maintenues dans le domaine culturel** (la MC2 et le CCN2 sont transférés à la Métropole) – [Budget primitif voté le 19 décembre 2016].

→ La Ville s'engage fortement pour **accompagner les artistes et la création** au travers de parcours articulant aide financière, aide technique et soutien à la diffusion. Une démarche qui a débuté avec la nouvelle **Bourse aux arts plastiques**, qui aura sa forme définitive en 2017.

→ A partir de 2017, plusieurs **projets d'investissement** sont programmés : nouveaux lieux de travail artistique, lieux partagés, ouverture des équipements sur la ville.



Ce qui sera délibéré au Conseil municipal du 6 février

En février 2017, une **délibération cadre sur la culture est soumise au vote**. Elle comprend notamment les **modalités d'accompagnement** des opérateurs culturels et de nouveaux dispositifs de soutien à la création, sous la forme d'un document qui sera remis aux acteurs culturels.

Cette délibération a plusieurs objectifs :

1/ Affirmer la liberté de création et le respect du travail des professionnels

- **Liberté** de création, de programmation, de direction artistique, d'expression artistique
- **Indépendance** scientifique, artistique et/ou pédagogique des directeurs d'établissements municipaux

2/ Poser les bases d'une relation de confiance

- Des **dispositifs transparents**, opposables et contractuels (bénéficiaires, conditions modalités de candidature, modalités de décision), transparence sur les budgets
- Des **acteurs structurants sécurisés** (structures labellisées par l'Etat et implantées dans les territoires prioritaires) ; les **conventions pluriannuelles** seront recherchées dès qu'un projet est de long terme
- Une grille de lecture et des **critères lisibles** (qualité artistique ou scientifique du projet, ancrage local, relations avec les populations, partenariats et mise en réseau...)

3/ Fabriquer ensemble

- Une **concertation permanente** pour échanger sur des sujets thématiques et faire évoluer nos dispositifs.

Une concertation avec les acteurs musiques actuelles a déjà été lancée à l'été 2016 (une vingtaine de structures participantes) et a permis d'aborder le soutien de la Ville au secteur, les enjeux d'espace public, la communication, la répétition et l'accueil en résidence... Les autres concertations thématiques seront lancées en février.

- **De nouveaux dispositifs de soutien à la culture** : musiques actuelles, ateliers d'artistes, murs d'expression libre, refonte des aides au spectacle vivant – **une vingtaine de dispositifs au total**
- Un **comité d'avis aux contours mieux définis** et une **nouvelle campagne d'appel à volontaires**



Focus sur 5 nouveaux dispositifs

1. BOURSE ARTS PLASTIQUES

L'objectif : accompagner les artistes sur un parcours, de la création à l'édition, dans un cadre métropolitain, donner à voir la création locale

Qu'est-ce que c'est ? Un jury métropolitain, une bourse de 5000€, un temps d'atelier, une exposition, un livret édité par la Ville de Grenoble

La procédure : dossier de candidature, puis sélection par un jury associant Musée, ESAD, Magasin, CAB Lia, Alter-Art et espaces d'exposition de Fontaine, Echirolles, La Tronche, Saint-Martin-d'Hères.

→ **Première expérimentation partielle en 2016 - Virginie Piotrowski et Axel Brun**

→ **Mise en place complète en 2017**



2. ACCOMPAGNEMENT MUSIQUES ACTUELLES

L'objectif : accompagner les structures qui soutiennent les artistes et groupes dans leurs projets musicaux

Qu'est-ce que c'est ? Une aide aux démarches d'accompagnement artistique et/ou administratif menées par les structures grenobloises auprès d'artistes engagés dans une démarche de professionnalisation.

La procédure : dossier de candidature étudié en comité d'avis.

→ **Ce dispositif a été construit en discussion avec les acteurs musiques actuelles dans le cadre d'une concertation thématique qui servira de modèle aux concertations sectorielles de 2017.**

3. ATELIERS D'ARTISTES

L'objectif : permettre aux plasticiens (sans régime spécifique d'assurance chômage) de travailler.

Qu'est-ce que c'est ? Des locaux près des locaux de la Clé-de-Sol, pour résidences de courte ou de moyenne durée (6 mois à 2 ans) avec paiement d'une redevance (délibération Conseil Municipal de mars)

La procédure : dossier de candidature, puis sélection par une commission composée des membres du jury de la bourse des arts plastiques

→ **Premier appel à candidatures au printemps 2017**

4. MURS D'EXPRESSION LIBRE & FRESQUES MURALES

L'objectif : permettre à des artistes amateurs ou professionnels de s'exprimer en toute légalité sur l'espace public

Qu'est-ce que c'est ? Une quinzaine de murs, d'accès gratuit

La procédure :

→ **Expression libre :** accès libre

→ **Fresques murales :** exposées pour 3 à 6 mois. Mise à disposition nominative et sélection par un jury dans chaque secteur (avec élus de secteurs)

5. ACCOMPAGNEMENT DU SPECTACLE VIVANT

Le contexte : Un Théâtre municipal sur 3 plateaux (création et diffusion), associé à des ateliers décors et costumes

L'objectif : construire un parcours d'accompagnement associant aides financière (comité d'avis), technique, humaine (ateliers décors et costumes, temps de plateau, programmation au Théâtre Municipal)

La procédure : aides financières et temps de plateau sont analysés en comité d'avis

Conventionnement pluriannuel possible

→ **Les modalités pratiques seront affinées avec les acteurs culturels du secteur dans le cadre de la concertation permanente.**

A venir

→ DU 13 FEVRIER AU 17 MARS : APPEL A VOLONTAIRES POUR LE COMITE D'AVIS

Le comité d'avis a un **rôle consultatif dans l'attribution des subventions et soutiens aux projets culturels**. Il se réunit plusieurs fois par an et constitue **un espace d'échange et de débat** associant élus, services de la ville, professionnels de la culture et usagers des services publics culturels. Il accompagne la Ville dans l'instruction des demandes de subvention et d'accompagnement.

Renouvellement du comité d'avis : 7 élus du Conseil Municipal, 4 membres représentant les usagers et 4 suppléants, 8 personnalités qualifiées et 8 suppléants.

Appel à volontaires pour les membres représentant les usagers en février-mars : des urnes seront dans les équipements culturels municipaux pour que chacun puisse proposer sa candidature, du 13 février au 17 mars.

→ FIN 2017 : DES PROJETS D'INVESTISSEMENT A VENIR

Planchers de danse partagés, espaces de travail artistique... La réflexion de la Ville continue pour accompagner les artistes dans leur démarche de création, dans l'ensemble des secteurs artistiques.